

D 230124-05

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 23 janvier 2024

Sur convocation en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle
BLANC Jean Luc
CHANEL Serge
VINIERE Michel
VEUILLET Philippe
MARION Isabelle
MERLE Sandra
SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël

MORAND Alexis
BURTIN Béatrice
JACQUEMET Rodolphe
LAUPRETRE Patrick
BONHOURE Paola
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
BURDY Meryl
MAZUÉ Joséphine

LACOMBE Annick
JANODY Patrice
CHATARD Kévin
BILLOUD Jean-Louis
THERMET Laure
PERDRIX Catherine
DAVID Magalie
BELQAID Zahira

Etaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Jean Luc BLANC
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA
REALISATION DES PROJETS D'ECOLE EN COMPLEMENT DES ATELIERS
DU MERCREDI**

Entendu le rapport de Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, gestion différenciée et fleurissement, jumelage

Vu le Code de l'Education et en particulier les articles L521-1, L551-1 et D 521-1 à D 521-13

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 qui précise d'une part que le mercredi devient un temps périscolaire quelle que soit l'organisation du temps scolaire retenue et d'autre part les taux d'encadrement en périscolaire à respecter en fonction de la durée de l'accueil

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2018 approuvant le principe d'intervention de la Commune pour soutenir la réalisation des projets d'école en complément de l'école du mercredi

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2019 approuvant le Projet Educatif Local 2019-2023

Vu la réunion du COPIL du PEL du 10 juin 2021

Vu l'arrêté modificatif du 30 septembre 2021 de Mme la Rectrice de l'Académie de Lyon relatif aux horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de Viriat

Vu la consultation par courriel des membres de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, vie scolaire

D 230124-05

Lors de la réunion du 11 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le principe de soutien financier de la Commune aux projets d'école selon les modalités suivantes :

- dépôt d'un projet validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale ou la Direction Diocésaine des Ecoles Catholiques par entité scolaire accompagné des devis correspondant avant le 30 novembre de l'année scolaire considérée ;
- intervention plafonnée à 18 euros par élève éligible (élève viriat ou dont la Commune de résidence verse la contribution financière attendue pour la scolarisation de l'enfant) par année scolaire
- les sommes non engagées ou non réglées au titre d'une année scolaire ne seront pas reportées sur l'année scolaire suivante. Les associations de Parents d'élève pourront également financer une partie du projet présenté.
- l'organisation en fin d'année scolaire d'une restitution au cours d'une séance du Conseil municipal à laquelle seront invités les représentants de parents d'élève.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les écoles de Viriat ont déposé les projets suivants :

- **L'école privée Saint Joseph** a déposé le projet « jouer aux échecs » avec l'intervenant Pierre QUARTARARO membre de la Fédération Française des Echecs. Grace à la subvention de l'année scolaire dernière 2022-2023 tous les élèves de l'école ont pu commencer à apprendre à jouer aux échecs. Il s'agit de poursuivre cette activité qui a donné satisfaction. Cette activité intellectuelle ludique et sportive permet de développer des compétences diverses, notamment des capacités intellectuelles telles que la mémoire, le raisonnement logique, la capacité d'abstraction, l'analyse de problème et la mise en œuvre de stratégies de résolution. Un tournoi permet de terminer le cycle d'apprentissage. Le coût des interventions pour les 8 classes s'élève à 2 600 € selon devis produit par l'école.

156 enfants Viriat sont scolarisés dans les classes de l'école au premier janvier, soit une participation communale maximum de $18 \times 156 = 2\,808$ Euros, arrêtée à 2600 Euros compte tenu du devis transmis.

- **L'école élémentaire publique** a déposé un projet musique qui prévoit :
 - Pour le cycle 2 (du CP au CE2 soit 6 classes) des interventions « musique » animées par Mme Patricia Meunier, projet poursuivi depuis plusieurs années qui donne satisfaction avec un projet de spectacle en fin d'année scolaire. Prestations : 9 semaines d'interventions musicales de 45 mn par classe et finalisation du projet de spectacle du 17 Mai 2024.
 - Pour le cycle 3 (du CM1 au CM2) un projet sur la « Batucada » qui est la poursuite du projet de l'an dernier qui a également donné satisfaction et une animation dans le village pour le carnaval avec des séances de percussions animées par Félix MORONNOZ enseignant culturel. Prestations : des Interventions par groupe pour les 5 classes, 13 séances plus 1 répétition générale en vue du défilé du carnaval.
 - Coût total des interventions sur les deux cycles selon devis :
 - o $2\,466 \text{ Euros} + 2\,736 \text{ Euros} = 5\,202 \text{ Euros}$
 - Participation communale maximale : 18×289 élèves à la rentrée de janvier 2024 = 5 202 Euros.
 - Le Sou des écoles publiques pourra également financer une partie des projets présentés

D 230124-05

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- retenir les projets d'école présentés dans le cadre du dispositif adopté le 11 décembre 2018 en complément des ateliers du mercredi
- prendre en charge les factures émises pour la réalisation du projet de l'école élémentaire publique à concurrence de 5 202 € maximum (soit le coût de l'intervenante Patricia Meunier pour la somme de 2 736 € et le coût de l'intervenant Félix Moronnoz plafonné à 2 466 €)
- verser à l'APEL Saint Joseph Viriat une participation financière plafonnée à 2 600 € sur la base d'un premier acompte de 70 % des dépenses et le solde à la présentation d'une copie des factures acquittées.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat, Ain, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat, Ain, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.